



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Extension des prérogatives des orthoptistes dans le PLFSS 2022

Question écrite n° 42191

### Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'extension des prérogatives des orthoptistes prévue dans le PFLSS 2022. Dans le cadre du PFLSS 2022, il est prévu de donner compétence aux professions paramédicales orthoptistes afin d'effectuer des actes de dépistage médical dont leur formation ne peut être garante d'une bonne réalisation. En réponse aux inquiétudes démographiques et aux délais de rendez-vous trop longs des patients, la filière de formation en ophtalmologie a doublé ses effectifs en 5-7ans (contre 20 ophtalmologistes formés en Île-de-France en 2012, 40 formés en 2014 à titre d'exemple régional). Ces aspirants médecins sont encore actuellement en formation ou achèvent tout juste leur formation de médecin ophtalmologiste (car la formation de spécialité dure 5 ans + 2 ans post-thèse) et cette augmentation des effectifs n'a donc pas encore porté ses fruits qu'une nouvelle mesure propose d'intervenir sur le même sujet, risquant ainsi de créer un sureffectif de formation (avec les conséquences économiques du coût de ces formations superflues, mais aussi avec une absurdité démographique médicale car ces médecins auraient dans ce cas pu être réorientés sur d'autres filières plus requérantes comme la médecine générale). Aussi, il souhaiterait savoir ce qu'il entend mettre en œuvre et à quelle échéance, pour remédier à cette situation.

### Données clés

**Auteur :** [M. David Habib](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42191

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 octobre 2021](#), page 7786

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)